



Duhaime, Jean | 13.02.2008

La révision de la prière du Vendredi saint et le dialogue entre Juifs et chrétiens

Jean Duhaime, ex-président du Dialogue judéo-chrétien de Montréal

Le 7 juillet 2007, le pape Benoît XVI a autorisé des catholiques traditionalistes à utiliser la version latine du missel romain de 1962 pour leurs liturgies¹. Cette décision ouvrait la porte à une réintroduction de la prière du Vendredi saint « pour la conversion des Juifs ». Devant les inquiétudes manifestées à ce sujet, les autorités du Vatican s'étaient engagées à examiner le problème. La publication, le 5 février 2008, du texte révisé de la prière « pour la conversion des Juifs » a provoqué de vives réactions tant chez les Juifs que chez les chrétiens.

La prière de 1962 se lisait comme suit : « *Prions aussi pour les Juifs, afin que Dieu notre Seigneur enlève de leur cœur le voile qui les empêche de reconnaître notre Seigneur Jésus-Christ. Prions [...] : Dieu tout-puissant et éternel, vous ne refusez jamais votre miséricorde, même aux Juifs; entendez les prières que nous offrons pour l'aveuglement de ce peuple, afin qu'il (re)connaisse la lumière de votre Vérité, qui est le Christ, et soit délivré de ses ténèbres. Nous vous le demandons par le même Jésus-Christ ...* »

Voici texte révisé : « Prions aussi pour les Juifs, afin que Dieu notre Seigneur illumine leur cœur pour qu'ils connaissent Jésus Christ comme le sauveur de tous les humains. Prions [...] : Dieu tout puissant et éternel, (toi) qui veux que tous les humains soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité, permet dans (ta) bienveillance, à l'entrée de la totalité des nations dans ton Église, que tout Israël soit sauvé. Par le Christ notre Seigneur. Amen.² »

Le titre de la prière, « Pour la conversion des Juifs », demeure inchangé. De l'avis de plusieurs observateurs, la nouvelle version de cette prière, même si elle est moins offensante, est en flagrante contradiction avec la nouvelle attitude de l'Église à l'égard du peuple juif telle qu'elle s'est exprimée en 1965 dans la déclaration *Nostra Aetate* du Concile Vatican II (N° 4) et dans des documents postérieurs³.

Le Grand rabbin de Rome, Riccardo Di Segni, a déclaré que cette prière « *représente un important pas en arrière qui pose un obstacle majeur à la poursuite des relations entre Juifs et chrétiens, puisqu'elle rend explicite l'objectif de convertir l'interlocuteur, ce qui remet en question des décennies de progrès* ».

Dans une déclaration officielle, le président de l'Assemblée rabbinique italienne, le rabbin Giuseppe Laras, a aussi exprimé l'opinion que, du point de vue juif, la décision du pape légitime « *une vision du 'dialogue' qui a pour but, en fait, de convertir les Juifs au catholicisme, ce qui est évidemment inacceptable pour nous.* » Il a demandé qu'on marque un temps d'arrêt pour réfléchir, « *ce qui [nous] permettra de comprendre pleinement les intentions de l'Église catholique à propos des Juifs* ».

Le rabbin David Rosen, directeur international des affaires interreligieuses de l'American Jewish Committee, s'est dit déçu du nouveau texte : « *Le fait que le texte évite un langage offensant à l'égard des Juifs est intéressant; mais il est regrettable que la prière demande expressément aux Juifs d'accepter le christianisme. Cela diffère complètement du texte de la liturgie actuelle qui prie*

pour le salut des Juifs en termes généraux. »

Le texte du missel de Paul VI, en vigueur depuis 1970, comporte la prière suivante : « *Prions pour les Juifs à qui Dieu a parlé en premier : qu'ils progressent dans l'amour de son Nom et la fidélité à son alliance. Dieu éternel et tout puissant, toi qui as choisi Abraham et sa descendance pour en faire les fils de ta promesse, conduis à la plénitude de la rédemption le premier peuple de l'Alliance, comme ton Église t'en supplie. Par Jésus Christ notre Seigneur. Amen.* »

De l'avis du rabbin Rosen, le dialogue devrait se poursuivre malgré tout, de manière à ce que l'affirmation du Concile Vatican II concernant l'alliance juive « conduite à une compréhension plus profonde de la valeur de la Torah comme voie de salut pour le peuple juif ».

Du point de vue catholique, plusieurs personnes ont exprimé leurs réserves à propos de cette décision. Le P. John Pawlikowski, président de l'Amitié internationale judéo-chrétienne, estime que « *même si très peu de catholiques utiliseront vraiment la nouvelle version papale de cette prière, cela crée une situation dans laquelle l'Église semble tenir deux discours (celui de la prière de 1970 et celui de la 'nouvelle' prière) qui ne sont pas facilement compatibles. Lequel représente la théologie catholique authentique concernant le peuple juif? »*

Le P. Pawlikowski estime que la Commission romaine pour les relations religieuses avec les Juifs doit expliquer comment les théologies qui sous-tendent les deux discours peuvent être proposées simultanément. Il rappelle la déclaration du cardinal Kasper, président de cette commission, à l'effet que les Juifs ne devaient pas être l'objet de prosélytisme parce qu'ils possèdent déjà une révélation authentique et une relation d'alliance valide avec Dieu⁴ : « *La nouvelle prière papale invalide-t-elle la déclaration antérieure du cardinal Kasper? Sinon, comment peut-il soutenir qu'il s'agit d'une position catholique? » se demande-t-il.*

Par ailleurs, le P. Pawlikowski croit que les médias devraient cesser de présenter cette discussion comme un débat entre le Vatican et les Juifs : « *Plusieurs d'entre nous [catholiques], y compris des cardinaux et des évêques, ont pris la parole sur cette question depuis des mois. Nos voix ne devraient pas être ignorées.* »

Pour plusieurs observateurs, cette nouvelle version de la prière reflète un débat toujours en cours chez les catholiques concernant le caractère unique et exclusif du salut en Jésus Christ. La question de la validité permanente de la relation d'alliance du peuple juif avec Dieu est également une question non résolue dans la théologie contemporaine.

La très grande majorité des catholiques n'utilisera jamais la nouvelle version de la prière « pour la conversion des Juifs ». Mais le débat suscité par sa publication montre qu'il y a encore beaucoup de chemin à parcourir dans le dialogue entre Juifs et catholiques, en dépit des progrès remarquables accomplis depuis 40 ans, principalement sous le pontificat de Jean-Paul II.

Notes

1. Voir à ce sujet J. Duhaime, « La prière pour la conversion des Juifs réapparaîtra-t-elle? Dossier sur le *Motu Proprio Summorum Pontificum* » <http://www.jcrelations.net/fr/?item=2854>.
2. « *Oremus et pro Iudaeis. Ut Deus et Dominus noster illuminet corda eorum, ut agnoscant Iesum Christum salvatorem omnium hominum. Oremus. [...] Omnipotens sempiternus Deus, qui vis ut omnes homines salvi fiant et ad agnitionem veritatis veniant, concede propitius, ut plenitudine gentium in Ecclesiam Tuam intrante omnis Israel salvus fiat. Per Christum Dominum nostrum. Amen.* » Le texte est publié dans une note du Secrétariat d'État datée du 4 février 2008 accessible sur le site du Vatican à : http://www.vatican.va/roman_curia/secretariat_state/2008/documents/rc_seg-

[st_20080204_nota-missale-romanum_it.html](http://www.jcrelations.net/fr/?item=2255).

3. Le texte de *Nostra Aetate* est disponible à : <http://www.jcrelations.net/fr/?item=2255>. Voir aussi les deux documents de la Commission pour les relations religieuses avec le judaïsme, « Orientations et suggestions pour l'application de la déclaration conciliaire *Nostra Aetate* (No 4) » (1974) [<http://www.jcrelations.net/fr/?item=2257>] et « Notes Pour une correcte présentation des juifs et du judaïsme dans la prédication et la catéchèse de l'Église catholique » (1985) [<http://www.jcrelations.net/fr/?item=2256>].
4. Card. Walter Kasper, *Dominus Iesus* [conférence prononcée à la 17^e rencontre du Comité international de liaison entre catholiques et Juifs à New York, le 1 mai 2001.] Texte disponible sur le site http://www.bc.edu/research/cjl/meta-elements/texts/cjrelations/resources/articles/kasper_dominus_iesus.htm